



DISPOSITIFS d'INFILTRATION des EAUX PLUVIALES

Récolter l'eau de pluie et assurer son infiltration dans le sol pour alimenter les nappes phréatiques et réduire les risques d'inondations

Coup de pouce à :

- ✓ La gestion de l'eau
- ✓ La qualité de l'eau
- ✓ La biodiversité
- ✓ L'esthétique du paysage urbain

Liens avec l'Agenda 21 local :

- Action 29 : Poursuivre l'accompagnement des citoyens dans leurs travaux d'éco-construction.
- Action 44 : Conseiller les citoyens dans leur changement de mode de vie.

Constats :

Lors de fortes pluies, Bruxelles, et en particulier la commune d'Uccle, sont régulièrement victimes d'inondations en raison de l'imperméabilisation du sol, du ruissellement de l'eau et de la saturation du réseau d'égouttage qui en découle. Différents dispositifs sont envisageables pour gérer au mieux les eaux de pluies (minimiser et ralentir leur ruissellement, les stocker temporairement, favoriser leur infiltration et leur évaporation, etc.). Voici quelques exemples de dispositifs visant à infiltrer l'eau de pluie sur la parcelle d'habitation et à participer ainsi à la diminution des risques d'inondations.

Dispositifs d'infiltration :

- Les dispositifs d'infiltration des eaux de pluies sont des installations artificielles ou semi-naturelles qui récoltent les eaux de pluie venant des surfaces imperméables de la parcelle (les toitures principalement) et favorisent leur infiltration dans le sol. À ciel ouvert ou enterrés, ces dispositifs sont construits avec des matériaux spécifiques à travers lesquels l'eau peut passer.
- Ils doivent être installés en tenant compte des caractéristiques du sol et de la nappe phréatique. Le sol doit être poreux et perméable et la nappe doit être située à une certaine profondeur. En effet, si le sol est imperméable ou si la nappe est peu profonde, l'eau ne va pas s'infiltrer mais ruisseler et participer à l'engorgement du réseau d'égouttage.
- Les dispositifs doivent aussi être dimensionnés en fonction de la quantité d'eau qu'ils devront stocker. L'installateur doit prendre en compte les caractéristiques du terrain, les coefficients de ruissellement et la « pluie de projet » pour éviter tout débordement des dispositifs. L'IBGE a développé un outil qui permet de calculer tout cela (voir ci-dessous).
- Tous les dispositifs doivent prévoir un exutoire ou un trop plein qui dirige l'eau excédentaire vers un autre dispositif ou le réseau d'égouttage. Un enchainement de différents dispositifs est particulièrement intéressant, tant pour la gestion des eaux de pluies que pour l'effet paysager. Certains dispositifs peuvent être polyvalents et passer d'une aire de jeux par temps sec à un jardin aquatique par temps pluvieux.
- Notons que, pour les dispositifs à ciel ouvert avec une lame d'eau permanente, une attention particulière doit être portée à la sécurisation des lieux afin d'éviter tout accident.





Info-Fiches : Gestion de l'Eau sur la Parcelle

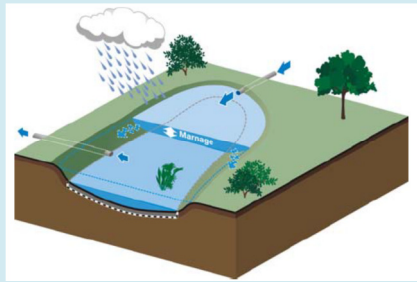
Dispositifs	Schémas	Descriptions
Drain dispersant (enterré ou non)		<p>Un drain dispersant est un dispositif qui peut être enterré au sein d'une tranchée ou d'un massif infiltrant composé de gravier et recouvert de terre. Le gravier ne s'enfonce pas dans le sol car il est protégé des terres par un géotextile sur toute la surface de contact. Le drain injecte dans le sol de l'eau de pluie qui a été récoltée puis décantée dans un réservoir.</p>
Puits d'infiltration		<p>Un puits amène l'eau de pluie profondément, en dessous des couches imperméables du sol, pour favoriser son infiltration. Le puits est composé d'une chambre de visite (et de décantation) et d'un réservoir de stockage qui peut se remplir en cas de fortes pluies.</p>
Noue		<p>Une noue est une dépression du sol qui accueille de l'eau de pluie de façon temporaire en cas d'évènement pluvieux important. Elle facilite l'infiltration de l'eau dans le sol. Sa surface peut être engazonnée et plantée d'une végétation semi-aquatique (massettes, iris, roseaux). Elle peut aussi servir d'espace de jeux et de jardin par temps sec.</p>
Fossé		<p>Un fossé fonctionne un peu comme une noue mais son profil est très différent. Il est beaucoup plus étroit et plus profond. Ses berges sont abruptes et il ne constitue pas un espace de jeux ni de jardin. Néanmoins il permet de stocker et d'infiltrer l'eau de pluie en occupant moins d'espace à ciel ouvert. Il peut être agrémenté de plantations semi-aquatiques et ainsi accueillir la biodiversité.</p>
Bassin sec		<p>Un bassin sec accueille sur une large surface les eaux de pluies de façon temporaire, en cas d'évènement pluvieux important. Il favorise leur infiltration dans le sol et leur évaporation (l'eau étant stockée à ciel ouvert). Il peut être aménagé en espace de jardin et ses berges peuvent être plantées d'une végétation semi-aquatique (massettes, iris, roseaux).</p>





Info-Fiches : Gestion de l'Eau sur la Parcelle

Bassin en eau



Un bassin en eau est caractérisé par une lame d'eau permanente. Celle-ci est cependant variable car le bassin récolte et stocke les eaux de pluies qui peuvent ensuite s'infiltrer par les berges et s'évaporer. Assimilable à une mare perméable, le bassin en eau accueille un écosystème semi-aquatique (plantes de marais, animaux amphibiens, etc.) et favorise ainsi le développement de la biodiversité en ville.

Illustrations : Architecture et Climat pour l'IBGE

Prime :

La Commune d'Uccle accorde une **prime communale** à l'installation d'un système d'infiltration d'eaux pluviales.

Permis :

L'installation de dispositifs d'infiltration d'eau de pluie peut nécessiter un permis d'urbanisme. Le permis est notamment nécessaire quand le relief du sol est modifié, de plus de 50 cm en hauteur ou en profondeur.

Envie d'aller plus loin ?

- Plus d'infos sur les primes communales : www.uccle.be
- Commune d'Uccle, *Info-fiches : Gestion de l'eau sur la parcelle*, disponibles sur www.uccle.be
- Commune d'Uccle, *Les fiches-actions de l'Agenda 21 Local*, disponibles sur www.uccle.be
- Bruxelles Environnement-IBGE, *Outil de gestion de l'eau de pluie*, disponible sur www.ibgebim.be
- Bruxelles Environnement-IBGE, *Ma maison au quotidien : 100 conseils pour mieux vivre chez soi en respectant l'environnement*, 2007, disponible sur www.ibgebim.be

Des questions ?

Adressez-vous sans hésiter au **Service Environnement** de la Commune d'Uccle :

Adresse postale : Place Jean Vander Elst 29

Adresse des bureaux : Rue Auguste Danse, 27

02/348.68.92

environnement3@uccle.be

Sources :

Bruxelles Environnement-IBGE, « Problématique et enjeux de l'eau », in *Guide pratique pour la construction et la rénovation durable de petits bâtiments*, disponible sur www.ibgebim.be

Bruxelles Environnement-IBGE, « Gérer les eaux pluviales sur la parcelle », in *Guide pratique pour la construction et la rénovation durable de petits bâtiments*, disponible sur www.ibgebim.be

Bruxelles Environnement-IBGE, *Outil de gestion de l'eau pluie*, disponible sur www.ibgebim.be



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le Service Environnement de la Commune d'Uccle :

Adresse postale : Place Jean Vander Elst, 29

Adresse des bureaux : Rue Auguste Danse, 27

02/348.68.92

environnement3@uccle.be